

Loi n° 2019-1332 du 11 décembre 2019 tendant à améliorer la lisibilité du droit par l'abrogation de lois obsolètes

11/12/2019

Ce texte abroge un ensemble de textes anciens en poursuivant un objectif de lisibilité du droit, notamment la loi du 21 mai 1873 relative aux commissions administratives des établissements de bienfaisance ou la loi du 19 avril 1898 sur l'exercice de la pharmacie ayant pour objet l'unification du diplôme de pharmacien.